

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 13 novembre 2019 au port de La Ciotat,
relative au projet de réalisation d'une plateforme de réparation pour méga-yachts de 4 000 tonnes aux
chantiers navals de La Ciotat.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à la décision du 8 novembre 2019 de la présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans les locaux de la société La Ciotat Shipyards, 46, quai François Mitterrand sur le port de La Ciotat le mercredi 13 novembre 2019, pour émettre un avis sur le projet de réalisation d'une plateforme de réparation pour méga-yachts de 4 000 tonnes aux chantiers navals de La Ciotat.

La commission était composée de :

M. Benoît ROUVIERE, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Nicolas CHOMARD, administrateur en chef de 2 ^{ème} classe des affaires maritimes, chef du service Eau, Mer et Environnement (DDTM 83 - DML)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Franck MALECOT	Représentant des remorqueurs
M. Clément FRA	Représentant des navires à passagers
M. Gérard CARRODANO	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Stéphane RIVIER	Représentant des pilotes
M. Alain MERCIER	Représentant les plaisanciers

Membres temporaires suppléants :

M. Christian RAFFY	Représentant les plaisanciers
--------------------	-------------------------------

Assistaient également à la réunion :

Mme Hélène MAYOT M. Vincent MAIRE	DDTM 13, service Eau, Mer et Environnement
Mme Nathalie de MONSABERT	Département des Bouches-du-Rhône, chargée de mission
M. Maxime SUROY	Subdivision des Phares et Balises
M. Jean-Yves SAUSSOL M. Alexandre ROLLAND M. Alexandre SEREN	La Ciotat Shipyards, DG La Ciotat Shipyards, responsable du projet La Ciotat Shipyards, responsable capitainerie
M. Xavier BANCAL	TRACTEBEL, directeur du projet

Le président remercie messieurs Saussol et Chomard pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission, respectivement par le personnel de la société La Ciotat Shipyards et de la DDTM 13, et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le site des chantiers navals de La Ciotat possède actuellement des aménagements permettant l'accueil de super-yachts : la plateforme 2 000 t et la grande forme réceptionnée en fin d'année 2016.

L'objectif du projet est la réalisation d'une plateforme d'accueil de méga-yachts de plus de 80 mètres, desservie par un ascenseur à bateaux d'une capacité de 4 000 tonnes environ. Cet outil répond à une évolution constante de la taille des navires. Il vient améliorer les capacités du site de La Ciotat. En parallèle, le port verra la construction d'un village d'entreprises pour soutenir le développement des capacités du chantier.

2. PRESENTATION DU PROJET

M. Saussol présente le contexte du projet et son insertion dans la stratégie de développement du site. La société La Ciotat Shipyards est leader mondial pour l'entretien des yachts de grande taille, en nombre de bateaux accueillis par an et en chiffre d'affaire. C'est une société à capitaux publics dont les actionnaires sont la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département des Bouches-du-Rhône, la métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de La Ciotat. La stratégie se décline en trois points : plus grand, en rapport avec l'accroissement continu de la taille des yachts ; plus performant, en restant à la pointe de la technique, et plus accueillant, pour accueillir dans les meilleures conditions les équipages, condition de vie mais aussi de sécurité et sûreté. En 2018, la taille moyenne des yachts accueillis oscillait autour de 50 m. Toujours en 2018, la répartition des mouvements de yachts était la suivante : 147 jours sans mouvement, 119 jours avec 1 seul mouvement, et pour le reste de l'année de 2 à 6 mouvements maximum.

M. Rolland décrit dans les détails le projet de construction de l'ascenseur et de la plateforme d'accueil. Les éléments principaux sont les suivants :

- l'ascenseur à bateau sera adapté à des navires allant jusqu'à 105 m de longueur, 18 m de largeur, de tirant d'eau 5,5 m et d'un poids voisin de 4 000 t ; il sera équipé d'une plateforme métallique de 100 m x 20 m et la fosse sous-marine accueillant l'ascenseur sera calée à -11 m NGF (voisin du niveau de la PBMA) ;
- la plateforme industrielle pourra accueillir 8 méga-yachts (dont 1 sur la plateforme de l'ascenseur) et sera équipée notamment de rails à 2 axes perpendiculaires pour le déplacement des navires ;
- de nouveaux quais sur une longueur de 250 mètres ;
- un poste de commande de l'ascenseur et divers bâtiments nécessaires à l'exploitation du site ;
- des aménagements à terre pour la desserte du site ;
- le démontage de pontons situés dans la zone d'exploitation ;
- des travaux de déroctage et de dragage à divers endroits dans la zone d'évolution des navires et pour la construction des infrastructures.

Le projet concerne une zone de 5 hectares.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Date de début des travaux : mars 2020
- Date de fin des travaux : juin 2022

Les travaux sur le plan d'eau seront menés entre mai et juillet 2020 et la construction des quais sera entreprise entre juillet 2020 et mars de 2021.

Les travaux dans le domaine maritime comprennent le dragage de sédiments et du déroctage à partir d'une barge. Le dragage se fera par aspiration. Le déroctage se fera par micro-minage ou par brise-roche hydraulique.

Un contrôle des zones a montré l'absence de munitions mais la présence de gros objets à relever avant les travaux.

La mise en service de ces nouvelles installations devrait générer une trentaine de mouvements de navires supplémentaires par an. Considérant le nombre actuel de mouvements (entre 150 et 200), l'impact sur les conditions de navigation dans le port est minime, d'autant plus que ces mouvements sont réalisés hors

période estivale. Il faut rappeler que la manœuvre des navires de plus de 70 mètres se fait obligatoirement avec un pilote.

Le simulateur des pilotes de Marseille a permis de fixer une limite à 20 nds de vent maximal pour la manœuvre des navires.

L'exploitation des simulations montre qu'il est nécessaire de supprimer les pannes 100 et 101 (côté tribord) pour éviter le risque d'écrasement des navires de petites plaisance qui s'y trouvent, et qu'il peut être nécessaire dans certains cas de déplacer les navires, petits ou grands, présents le long des différents quais selon le sens du vent et la taille des navires à manœuvrer. Les manœuvres d'évitement sont à faire systématiquement hors du port pour les navires les plus grands.

Le seuil de dragage et de déroctage pour permettre l'accueil de navires de tirant d'eau maximal de 5,5 m au niveau du futur ascenseur de 4 000 t a été déterminé par calcul à 7,0 m (NGF).

Un balisage des zones de travaux sera mis en place en concertation avec la subdivision des Phares et Balises des Bouches-du-Rhône. Un chenal de circulation pour l'accès au vieux port de 30 m de largeur sera maintenu pendant les travaux.

Il n'est pas prévu d'évolution du balisage à l'issue du chantier, celui-ci ne modifiant pas la circulation dans le port.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Suite à la présentation du projet, les échanges ont porté sur :

- la suppression des pannes 100 et 101 qui soulève la question de la relocalisation des permanents et des visiteurs. La solution proposée par le porteur du projet est une réallocation de places disponibles dans le vieux port pour les permanents, et l'emploi du quai d'armement disponible l'été pour les visiteurs. Pour M. Carrodano, qui a grandi et travaillé depuis toujours à La Ciotat, cette suppression ne semble pas nécessaire compte tenu des mouvements passés de navires beaucoup plus gros qui fréquentaient auparavant le port.
- La présence de remorqueurs lors des manœuvres des yachts : il est répondu que les manœuvres se font sans remorqueur car les navires sont très bien équipés pour la manœuvre avec des propulseurs d'étraves et/ou des pods.
- La procédure de réalisation des minages : il s'agit de charges de puissance réduite et adaptée au strict nécessaire avec un effet peu sensible en surface. La finalisation de la procédure reste à faire néanmoins. Il y aura une réglementation des accès et des activités lors des phases de minage. Celles-ci dureront environ 1 heure par jour et s'étaleront pendant 3 mois environ. Le président demande à recevoir la procédure finalisée.
- L'impact sur l'exploitation des navires à passagers : M. Fra répond qu'il n'y en aura pas, que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation.

4. TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, les éléments suivants sont mentionnés :

- M. Rivier soutient la demande de suppression des pannes 100 et 101, approuve le seuil à 7,0 m (NGF) pour des tirants d'eau admissibles jusqu'à 5,5 m et souligne le besoin de déplacer les navires situés le long des quais selon les navires à manœuvrer et les conditions météorologiques ;
- M. Carrodano a confiance dans la possibilité de manœuvrer les plus grands navires vers l'ascenseur de 4 000 t et qu'il n'y aura pas de gêne pour les pêcheurs, toujours en contact avec le pilotage, et précise qu'il faut considérer le repositionnement du navire *Marie-Pierre André* concerné par la suppression des pannes ;
- M. Saussol explique que des détails au projet seront précisés au fur et à mesure de l'avancement de celui-ci et portés à la connaissance du conseil portuaire ;
- M. Chomard considère comme indispensable l'enlèvement des pannes 100 et 101 pour supprimer le risque par rapport aux petits navires amarrés à ces pannes ;

- M. Mercier demande que les 26 anneaux supprimés des pannes 100 et 101 soient réalloués ailleurs dans le port, en zone sûre, avec l'accord des usagers ; il est prêt à participer au conseil portuaire pour y partager au profit de tous l'expérience acquise à fréquenter de nombreux ports dans la région ;
- M. Suroy précise que le balisage est à envisager dans le cadre de travaux réalisés de jour et que son service se tient à disposition pour son étude dans le cadre de la procédure prévue pour cela ;
- M. Parvillers rappelle l'importance de la transmission des informations, en phase travaux comme à leur issue, pour l'information des navigateurs au moyen d'AVINAV et d'une documentation nautique à jour.

Le président remercie l'ensemble des participants pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 13 novembre 2019 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de réalisation d'une plateforme de réparation pour méga-yachts de 4 000 tonnes aux chantiers navals de La Ciotat, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**

- étudier la mise en place d'un balisage temporaire, si besoin actif, et diffuser l'information aux usagers du port ;
- formaliser la procédure à mettre en place pour assurer la sécurité du plan d'eau lors des micro-minages, incluant notamment la surveillance du plan d'eau, l'information des usagers du port et des navires de passage, la communication au CLUPP, etc. ;

- **En phase d'exploitation :**

- procéder à l'enlèvement des pannes 100 et 101 afin d'améliorer la zone de manœuvre dédiée aux navires de 4 000 t ;
- réallouer, en concertation avec les usagers du port, les anneaux impactés en veillant à la sécurité des postes nouvellement attribués ;
- libérer les postes à quai potentiellement gênants lors des manœuvres, en concertation avec le pilotage ;
- mettre en place par l'autorité portuaire la réglementation de la navigation dans le port lors des mouvements de navires et s'assurer de son application effective et permanente ;

- **Recommandation spécifique :**

- définir des mouillages d'attente sur rade conformément aux réglementations en vigueur et compatibles avec les enjeux environnementaux.

- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;

- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président

M. Benoît ROUVIERE



M. Nicolas CHOMARD



M. Gérard CARRODANO

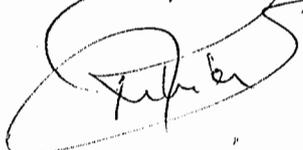


Les membres

M. Franck MALECOT



M. Stéphane RIVIER



Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



M. Clément FRA

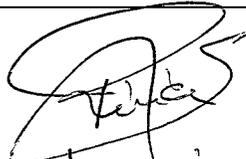
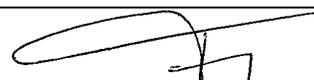
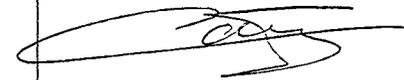
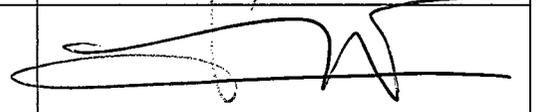


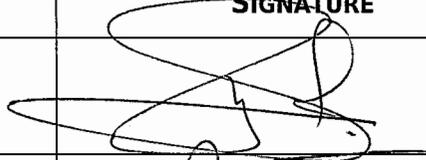
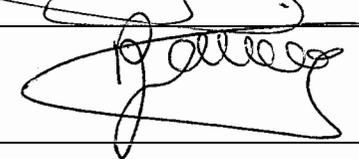
M. Alain MERCIER



Feuille de présence de la Grande commission nautique du mercredi 13 novembre 2019
concernant le projet de réalisation d'une plateforme de réparation pour méga-yachts de 4 000 tonnes aux chantiers navals de La Ciotat.

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Benoît ROUVIERE, président de la GCN	benoit.rouviere@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM 13	M. l'AC2AM Nicolas CHOMARD	nicolas.chomard@bouches-du-rhone.gouv.fr	
	Mme Hélène MAYOT	helene.mayot@bouches-du-rhone.gouv.fr	
	Mme Aurélia SHEARER	aurelia.shearer@bouches-du-rhone.gouv.fr	excusée
	M. Vincent MAIRE	vincent.maire@bouches-du-rhone.gouv.fr	
Représentants les navires à passagers	M. Clément FRA	clementfra@gmail.com	
	M. Florent SALESES	celou2k6@gmail.com	abs

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les pilotes	M. Stéphane RIVIER M. Christian COTTET	csp@pilotagemarseille.fr chrcottet@gmail.com	 abs.
Représentants les remorqueurs	M. Franck MALECOT M. Laurent MENAGER	franck.malecot@boluda.fr laurent.menager@boluda.fr	 abs.
Représentants les pêcheurs professionnels	M. Gérard CARRODANO M. Daniel HILI	poissons-vivants@orange.fr dandan13600@gmail.com prudhomielaciotat@gmail.com	 abs.
Représentants les plaisanciers	M. Alain MERCIER M. Christian RAFFY	mercieral@numericable.fr raffy.christian@club-internet.fr	 CR
Sub. des Phares et Balises DIRM MED	M. Maxime SUROY	maxime.suroy@developpement-durable.gouv.fr	
La Ciotat Shipyards	M. Alexandre ROLLAND	a.rolland@laciotat-shipyards.com	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
LCS	Jean Ys SAUSSOL DG		
TRACREBEL	Yves BANCAL Dir. Projet		
LCS	SEREN Alexandre RESPONSABCE CAPITAINEIE	a.seren @ laciolab-shipping.com	
BOLUDA Marseille Fos	Matecot Franck BOA	frank.matecot @ boluda of r	
Département des Bouches-du-Rhône	Nathalie de MONSABERT dirige de mission	nathalie.goislavdemonsabert @ departement 13.fr	